



La solidarité en action derrière les barreaux

Violette Bisacchi Chloé Chat

Le monde de la prison est souvent méconnu du grand public. Les personnes incarcérées et leurs conditions de vie difficiles restent invisibles. Pour améliorer le quotidien des personnes détenues et favoriser leur réinsertion dans la société, de nombreuses associations se mobilisent et proposent des activités ludiques, pédagogiques ou encore professionnelles.

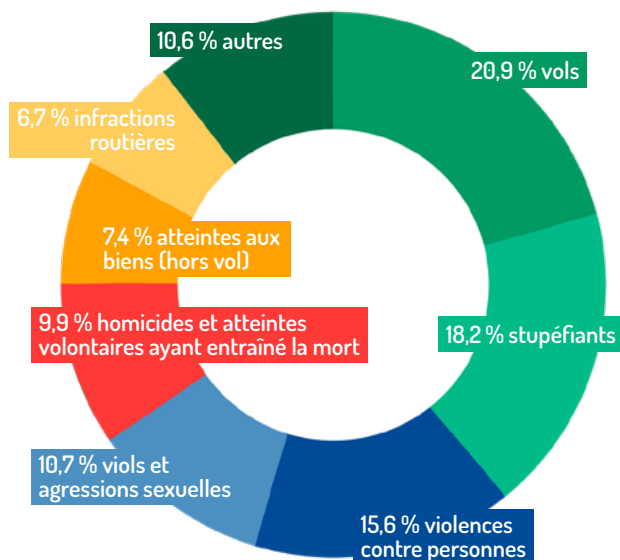
LA PRISON : POUR QUI, POUR QUOI ?

UNE DIVERSITÉ D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

La France compte **186 établissements pénitentiaires**¹ :

- **74 maisons d'arrêt** pour les **personnes en détention provisoire et celles condamnées à une peine inférieure à deux ans**. Dans la région lyonnaise, on compte **deux maisons d'arrêt** : Corbas et Villefranche-sur-Saône.
- **28 établissements pour peine** accueillent les **condamnés à plus de deux ans de prison**. Ils comprennent des centres ou quartiers de semi-liberté. À Lyon, on trouve un centre de semi-liberté dans le 7^e arrondissement.
- **63 centres pénitentiaires** qui regroupent plusieurs quartiers de détention : centres de détention, maisons d'arrêt ou quartiers spécialisés. Le centre pénitentiaire le plus proche de Lyon est à Saint-Quentin-Fallavier.
- **6 établissements pénitentiaires pour mineurs** de 13 à 18 ans. La métropole lyonnaise compte un établissement pour mineurs, situé à Meyzieu.
- **1 établissement public de santé national** pour les personnes détenues nécessitant des soins médicaux.

LES CAUSES D'INCARCÉRATION EN FRANCE EN 2020²



DES CONDITIONS DE DÉTENTION DIFFICILES

Les établissements pénitentiaires souffrent de surpopulation carcérale. **En mars 2025**, ils accueillait **82 152 personnes pour 62 539 places opérationnelles**.³

Le **taux d'occupation** atteint ainsi les **131,1 %**. Les maisons d'arrêt sont les plus touchées par cette surpopulation. **En mai 2025**, celle de Corbas accueillait **1 218 personnes détenues pour 678 places**.

LE TRAVAIL POUR SE FORMER ET S'ASSURER UN QUOTIDIEN PLUS VIVABLE

DIFFÉRENTS EMPLOIS PROPOSÉS

Les personnes incarcérées peuvent exercer **une activité rémunérée** :

- en étant employées pour le fonctionnement de la prison : restauration, entretien, maintenance.
- au sein d'ateliers de la régie publique, qui leur permettent de se spécialiser dans une activité : menuiserie, métallurgie, confection. Les biens produits sont ensuite commercialisés.
- en travaillant en concession pour des entreprises privées ou des associations.

L'accès à l'emploi reste limité à cause du manque d'offres et de la surpopulation. En 2022, seulement **31 % des personnes incarcérées travaillaient**.⁴



DES RÉMUNÉRATIONS FAIBLES

Les personnes en détention sont payées entre **20 % et 45 % du Smic**.⁵ Certaines tâches sont également rémunérées à la pièce.

Ce salaire reste insuffisant face au coût de la vie en prison, estimé à **200 euros par mois**.⁶ Les personnes détenues doivent en effet acheter des produits alimentaires et d'hygiène, et payer certains services, comme le téléphone.

UNE PARENTHÈSE POUR APPRENDRE

13 % des personnes détenues rencontrent des **difficultés pour écrire ou parler français**. En 2024, **53 % des détenus n'avaient aucun diplôme**.⁴

Les personnes sous main de justice peuvent suivre des **enseignements scolaires ou des formations professionnelles et ainsi, préparer un diplôme**. Elles bénéficient aussi d'un accompagnement pour trouver un emploi à leur sortie de prison.

LA SOLIDARITÉ COMME RESPIRATION DANS LE QUOTIDIEN CARCÉRAL



UN ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES...

Les personnes incarcérées ont également accès à des **activités culturelles et sportives**. En 1986, les ministères de la culture et de la justice ont signé **le premier protocole Justice-Culture**, définissant la place de la culture en prison.

Les activités varient selon les prisons : théâtre, cinéma, musique, danse, boxe ou encore basket. Des **bibliothèques internes** proposent des ateliers d'écriture et des clubs de lecture.

Grâce à une collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Lyon, la maison d'arrêt de Corbas propose aux personnes sous main de justice un accès aux arts.

... MAIS LIMITÉ

Une personne incarcérée passe en moyenne **22 à 23h par jour** dans une cellule de 9 m². Elle a droit à **3h d'activités quotidiennes en semaine, et 24 minutes le week-end**.⁷

L'accès aux activités ludiques reste restreint : les places sont limitées et les listes d'attente peuvent durer plusieurs mois, notamment en raison de la surpopulation.

DES SOLIDARITÉS BASÉES SUR LE LIEN HUMAIN

L'**ANVP** organise des visites de bénévoles pour rencontrer les personnes détenues et rompre leur isolement

Les aumôniers accompagnent les prisonniers et prisonnières sur le plan spirituel, quelles que soient leurs croyances et religions.

Enfin, **des programmes de correspondance** permettent à des volontaires d'échanger par courrier avec des détenus.

1 • Les différents types d'établissements pénitentiaires - Observatoire des disparités dans la justice pénale - 2025

2 • Pour quels types de délits et quelles peines les personnes détenues sont-elles incarcérées ? -

Observatoire international des prisons - 2020

3 : Fiche-pays France : les prisons en 2025 - Prison Insider - 2025

4 : La prise en charge en détention - Ministère de la Justice - 2022

5 : Quelles activités sont proposées aux personnes détenues ? - Observatoire international des prisons - 2022

6 : Coût de la vie en prison - Observatoire international des prisons - 2025

7 : Quelles activités sont proposées aux personnes détenues ? - Observatoire international des prisons - 2022